

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 02 octobre 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 26 septembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

**Présents :**

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel FALCONNET à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL.

**Absents excusés :** Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Emmanuelle RAYNAUD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benjamin HUC.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Virginie VIALAR, Collaboratrice de Monsieur le Maire et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2024-77 VOIRIE : Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le département de la Haute-Garonne pour la mise en place d'un ralentisseur sur la route départementale avenue du Pont**

**Rapporteur :** Monsieur Julien COLOMBIES

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Julien COLOMBIES, 8<sup>ème</sup> adjoint, énonce au Conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article L.115-2 du Code de la voirie routière, une convention doit être conclue avec le Département de la Haute-Garonne afin de définir les modalités de transfert à la commune de la maîtrise d'ouvrage de l'opération de mise en place d'un ralentisseur type coussins lyonnais sur l'emprise de la route départementale n° 32E du PR 4+430 et les modalités d'entretien ultérieur des aménagements réalisés et équipements implantés sur le domaine public routier départemental.

N°		Intitulé	Date	Document	Statut
1		Chambre de commerce	20/01/2014	PRE	ACTE
2		Plan de voirie d'Etat et de voirie d'entretien PMR actual	24/01/2014	PRE	ACTE

  

TRAVAUX DE VRD SUR LA COMM. DE COMMUNES DU VAL AIGO										EMETTEURS	
AVENUE DU PONT - Réalisation de coussins berlinois en enrobé										 Agence de TOULOUSE Boulevard de France 31040 SAINT-JEAN Tel : 0562 893 893 toulouse@eurovia.com	
Vue de principe											
Signal	Emplacement	Dimension	Type	N°	Indice	Matériau	Échelle	Forme			
GES	ER	R	CO	-	E	A	Sans échelle	251 x 579			

  

Déplacement du panneau "place PMR"

Remplacer par un panneau C27

Suppression de la place de stationnement

  

**Vue en plan  
d'un coussin en enrobé**

Ech : 1/50<sup>e</sup>

La commune assurera le financement des travaux dont le montant est évalué comme suit :

Montant HT.....	10 200 €
T.V.A.....	20 %
Montant T.T.C.....	12 240 €

Monsieur le rapporteur énonce qu'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage est annexée à la présente délibération.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE 8<sup>ème</sup> ADJOINT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Bessières et le Conseil départemental de la Haute-Garonne concernant la mise en place d'un ralentisseur type coussins lyonnais sur l'emprise de la route départementale n° 32E du PR 4+430 et les modalités d'entretien ultérieur des aménagements réalisés et équipements implantés sur le domaine public routier départemental, annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;

- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 08 octobre 2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 08 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 031-213100662-20241002-DLCM2024\_77-DE